

CODE ETIQUE



 **TSK**



# INDICE

## CODE ETIQUE

<b>1. Definition</b>	<b>5</b>
<b>2. Destinataires</b>	<b>5</b>
<b>3. Mission, vision et valeurs de TSK</b>	<b>5</b>
• 3.1. Mission	5
• 3.2. Vision	6
• 3.3. Valeurs	6
<b>4. Criteres de comportement en rapport aux groupes d'interet</b>	<b>7</b>
• 4.1. Actionnaires	7
• 4.2. Employés et collaborateurs	7
• 4.3. Clients	11
• 4.4. Fournisseurs et sous-traitants	11
• 4.5. Associés technologiques	12
<b>5. Criteres de comportement en rapport aux themes materiels</b>	<b>13</b>
• 5.1. Droits humains	13
• 5.2. Objectifs de Développement Durable (ODD)	13
• 5.3. Environnement	13
• 5.4. Diversité	14
• 5.5. Engagement avec les communautés	14
• 5.6. Contributions politiques	14
• 5.7. Transparence et communication	14
• 5.8. Evaluation et reddition de comptes	14
<b>6. Controle d'application du code</b>	<b>15</b>
• 6.1. Comité d'éthique	15
<b>7. Communication du non-respect et irrégularités</b>	<b>15</b>



## 1. Définition

Depuis sa naissance, TSK a poursuivi s'établir comme leader dans son secteur, en encourageant pour la réussite de ses objectifs une culture corporative de respect à la Loi, ainsi que les mesures dirigées à la prévention de délits dans le sein de l'organisation. Le présent Code, recueille les valeurs et principes d'agissement qui doivent régir dans le développement de l'activité de TSK.

## 2. Destinataires

La réalisation de ce Code s'exige aux organes de gouvernement et, en général à tous les employés de TSK, ainsi qu'à tous les collaborateurs externes, tels que les consultants, agents, fournisseurs et autres. Dans ce sens, tout employé est obligé de réviser son comportement à l'exemple des directives recueillies dans le document et s'assurer qu'elles se réalisent.

Toute personne qui s'incorpore, collabore ou passe à faire partie de TSK devra accepter les valeurs, principes et normes d'intervention contenues dans ce Code et, devra communiquer à travers des moyens pertinents la violation des règles de comportement établies dans les procédés internes.

## 3. Mission, vision et valeurs de TSK

### • 3.1. Mission

La Mission de TSK se centre à être une organisation hautement compétitive dans l'exécution de solutions technologiques dans les secteurs d'infrastructures, énergétique, industriel, et environnemental, poursuivant à tout moment la satisfaction du client et des personnes qui forment TSK, dans un compromis avec leur développement personnel et professionnel.

## • 3.2. Vision

La vision de TSK est d'être une entreprise de pointe, leader en termes de ressources humaines, technologiques et de rentabilité, dans le but d'offrir des solutions efficaces qui contribuent à un développement plus durable, garantissant la satisfaction et la confiance de nos clients, collaborateurs et de la société en général.

## • 3.3. Valeurs

TSK a défini les valeurs suivantes comme part de l'engagement envers la société et sa vision:

### **Concurrence:**

Comme valeur inhérente à l'entreprise pour la réalisation avec succès de notre vision

### **Innovation:**

TSK pari pour l'innovation dans ses procédés et dans ses façons de travailler, offrant au client les services les plus innovateurs du marché. Nous maintenons une attitude vigilante et proactive face aux opportunités, dans un processus de développement continu.

### **Excellence:**

La qualité est une valeur intrinsèque de l'entreprise, qui a l'objectif d'offrir des produits et services qui aspirent à l'excellence. Nos entreprises doivent être perçues par le client comme des entreprises qui offrent des solutions et des installations de la plus haute qualité.

### **Flexibilité**

L'activité de nos entreprises est encadrée dans les services à l'industrie, dont la flexibilité est un facteur fondamental pour rivaliser avec des entreprises de plus grande taille et recours. Nous voulons transmettre cette flexibilité dans toutes nos entreprises, étant en disposition de nous adapter aux changements qui peuvent se produire.

### **Collaboration:**

Valeur toujours présente dans l'organisation et la culture de TSK, étant extensif aux relations journalières avec les clients, fournisseurs, employés et société en général. Notre esprit de collaboration qui se reflète tous les jours dans nos agissements.

### **Engagement et Respect:**

Ce sont des valeurs très enracinées dans l'organisation. Le compromis doit être une marque d'identité dans tous nos agissements, ainsi que le respect envers tous les collectifs avec lesquels il existe une relation.

### **Illusion et Passion:**

Uniquement à travers l'illusion et la passion que nous mettons dans nos projets, comportements et agissements il est possible d'atteindre l'objectif commun, réussir que TSK soit l'entreprise leader et de référence sur le marché.

## **4. Critères de comportement en rapport aux groupes d'intérêt**

Une série de dispositions sont recueillies que tout collaborateur de TSK doit appliquer dans sa vie professionnelle et aussi personnelle, dans les aspects qui peuvent affecter à la réputation de TSK.

Ces principes d'agissement s'exposent à continuation, sans qu'ils constituent une relation fermée, car ce qui s'expose ici même ne décrit pas toutes les situations possibles. Ils doivent s'appliquer dans toutes les entreprises et centres de travail de TSK.

### **• 4.1. Actionnaires**

C'est la responsabilité de tous les collaborateurs de TSK de travailler pour maximiser le rendement et minimiser le risque. Les droits des actionnaires sont garantis par le strict respect par leurs administrateurs de toute norme en vigueur et, en particulier, par le caractère sociétaire.

### **• 4.2. Employés et collaborateurs**

#### **Respect de la légalité en vigueur**

Tous les employés et collaborateurs de TSK veilleront pour le respect de la législation en vigueur, autant de leur pays de résidence, que du pays ou des pays où ils sont en train de travailler ou en train d'assurer des services.

Les droit humains seront respectés et la législation du travail applicable, comme minimum, les salaires et les heures de travail devront respecter les lois, règles et normes applicables dans ce sens dans le pays en question, y compris le salaire minimum, heures extraordinaires et heures de travail maximales.

### **Respect du Code Etique**

Toute personne qui s'incorpore ou passe à faire partie de TSK sera informée et acceptera les politiques, les valeurs et normes d'agissement établies par l'entreprise. Elles adapteront et réviseront leur comportement aux exemples des directives qui y sont recueillies et elles s'assureront qu'elles se respectent.

### **Entourage respectueux et sans harcèlement**

Tous les employés et collaborateurs de TSK doivent se traiter avec respect et dignité. Cette responsabilité inclut spécialement éviter des conduites qui constituent un harcèlement sexuel et du travail ou qui impliquent une discrimination par la race, sexe, religion, nationalité ou handicap, favorisant un environnement de travail agréable et sûr.

### **Egalité d'opportunités**

Tous les collaborateurs de TSK qui sont responsables d'embaucher ou qui peuvent influencer dans les embauches, promotions ou d'autres décisions en rapport avec la promotion professionnelle chez TSK, doivent offrir l'égalité d'opportunités à toutes les personnes. L'égalité doit être comprise aussi dans le sens de «discrimination positive» quand cela est applicable.

### **Professionalité dans le travail**

Les représentants, employés et collaborateurs de TSK agiront dans l'exercice des compétences qui leur sont attribuées en raison de leur poste, en procurant la plus grande efficacité possible. De la même façon, on souhaite qu'ils soient honnêtes et corrects dans la relation avec leurs collègues, supérieurs et personnes à leur charge. Tous les rapports et réponses à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation doivent être fidèle et sans distorsions, mais sans engager, en aucun cas, la confidentialité de l'information.

### **Devoir de collaboration avec des auditeurs et inspecteurs**

Tout membre de TSK agira toujours de manière collaborative face à n'importe quelle intervention inspectrice qui lui soit requise de la part de n'importe quel organisme ou autorité publique.

### Usage et soin des actifs de l'entreprise

Les employés et collaborateurs de TSK sont le principal actif de TSK. Pour cela, TSK s'engage à collaborer dans son développement personnel et professionnel, en préparant et en améliorant leurs conditions de travail et, par conséquent, leur qualité de vie. Chaque personne est considérée par sa dignité et ses propres mérites.

TSK met à la disposition de ses employés et collaborateurs les recours nécessaires pour l'exercice de leur activité professionnelle et il est de la responsabilité de chacun de les préserver et de les protéger, en veillant pour qu'ils ne soient pas utilisés de façon inadéquate ou mis à la disposition de personnes étrangères à TSK de façon non autorisée.

Tout membre de TSK devra accomplir le protocole télématique établi, ainsi que la norme interne qui le développe, dans le but de mitiger tout risque qui peut se produire par l'altération des systèmes informatiques.

### Sécurité et Santé dans le travail

TSK est engagé à fournir des conditions de travail sûres à tous ses membres. Chaque collaborateur doit promouvoir cette idée accomplissant, dans l'exercice de ses fonctions, avec les objectifs qui à chaque moment s'établissent en matière de sécurité. Dans tous les cas, TSK fournit à ses employés une formation en matière de risques du travail et sécurité, en leur faisant circuler son Plan de Prévention dans la matière.

### Cadeaux

Dans ses rapports avec des personnes privées et d'entreprises, les intégrants de TSK ont absolument interdit promettre, offrir ou concéder à des fournisseurs, clients ou tiers, directement ou indirectement, des cadeaux non justifiés en échange que le récepteur les favorise indûment dans les rapports contractuels, ou que, d'une autre façon, ils puissent compromettre l'obligation du récepteur de prendre une décision objective au bénéfice de son entreprise.

De la même façon, les intégrants de TSK ont absolument interdit de solliciter, accepter ou recevoir des cadeaux qui puissent influencer dans la prise de décisions entre les parts, directement ou indirectement, impliquées. Exceptionnellement les intégrants de TSK pourront accepter des attentions de courtoisie et des articles promotionnels toujours étant que leur valeur soit symbolique. Exceptionnellement, le personnel de TSK peut accepter des objets de courtoisie, ainsi

que des objets de promotion, à condition que leur valeur soit symbolique. Cinquante euros (50 €) sont considérés comme valeur symbolique à ces fins. Conformément, les cadeaux dépassant cette valeur ne peuvent être acceptés, 150 € étant la limite de la valeur des cadeaux provenant d'une même personne et/ou d'une même société au cours d'une année.

Les cadeaux reçus, dans leur cas, devront être réceptionnés dans leurs postes de travail, et ne seront pas reçus dans leurs domiciles particulier, Dans le cas de recevoir un cadeau dans leur domicile personnel il le communiquera au Comité d'Etique, qui décidera sur son adéquation. Dans tous les cas, si des doutes existent sur l'adéquation des cadeaux reçus avec les principes établis dans le Plan de prévention de délits de TSK (PPD), ils devront le communiquer au Code d'Etique, qui conseillera sur les critères à suivre.

### **Gratifications**

Il est absolument interdit de réaliser des dessous de table ou de donner des gratifications acheminées à obtenir un traitement préférentiel pour TSK de la part de clients, fournisseurs, fonctionnaires publics nationaux ou étranger et des tiers en général. Cette règle s'applique aussi à l'usage de tiers interposés pour réaliser de tels actes. Tout employé ou collaborateur qui se trouve dans la situation ou on lui demande des gratifications qui peuvent être illégales ou n'accomplissent pas les critères étiques, devra le communiquer à travers du moyen établi à cet effet.

### **Conflits d'intérêt, information privilégiée et autres activités**

Tout membre de TSK est obligé de communiquer au Comité d'Etique l'existence d'éventuels conflits d'intérêt qui peuvent exister entre eux (ou des personnes liées entre elles) et TSK s'abstenant de représenter à TSK ou influencer sur la prise de décisions dans n'importe quelle situation où il aurait, directement ou indirectement, un intérêt personnel.

Les membres de TSK ne pourront pas profiter, en bénéfice propre ou de personne liée à eux, de l'information à laquelle il ait eu accès pour une raison de travail.

Les membres de TSK ne pourront pas réaliser d'autres activités, rémunérées ou pas, quand elles sont incompatibles avec les obligations dérivées de leur relation de travail avec TSK.

### **Confidentialité de l'information**

Tout membre de TSK est obligé de traiter de façon confidentielle l'information à laquelle

il a accès pour l'exercice de leurs fonctions, et uniquement elle sera utilisée dans le domaine du rapport de travail avec TSK. Par défaut, toute information de TSK est confidentielle.

TSK n'exige ni stimule ses collaborateurs à divulguer l'information à laquelle il a eu accès comme conséquence de leurs relations avec des tiers.

TSK garantira à ses employés, fournisseurs, tiers et collaborateurs en général dont elle ait un rapport un engagement fidèle de la norme en vigueur concernant la protection de données, en adoptant les mesures opportunes qui garantissent leur pleine capacité.

### **Respect de la propriété intellectuelle**

TSK protégera dans les termes légalement établis, le droit d'usage et exploitation de manière industrielle ou commerciale, de brevets, modèles d'invention, droits d'auteur, dessins et modèles industriels, etc. qui se produisent dans l'exercice de l'activité du travail de ses collaborateurs.

TSK garantit le respect pour tous les employés des droits de propriété intellectuelle et industrielle de tiers, sans qu'ils puissent en faire usage sans autorisation.

### **• 4.3. Clients**

Toutes les relations avec les clients seront dûment documentées dans la forme qui juridiquement soit l'adéquate, exprimées dans des termes clairs qui permettent d'identifier leurs droits et obligations.

TSK maintient son engagement de remettre les travaux et offrir des services de première qualité à ses clients. La qualité est un des piliers de l'organisation, s'engageant à garantir des standards adéquats de qualité dans tous nos produits et services conforme a des niveaux prédéfinis et à analyser périodiquement les résultats en termes de qualité perçue.

TSK, dans son engagement de lutte contre la fraude et les délits financiers, interdit la commission de toute conduite acheminée à la commission de faits délictueux d'escroquerie dans l'organisation.

#### • 4.4. Fournisseurs et sous-traitants

TSK garantit que les fournisseurs et sous-traitants avec qui s'établissent des relations commerciales, doivent être identifiés et avoir été sélectionnés avec une impartialité absolue, autonomie et indépendance. Dans sa sélection on a dû suivre la diligence raisonnable pour évaluer sa compétence, réputation, capacité d'organisation et la réalisation opportune des obligations contractuelles.

Les fournisseurs, et, en général, n'importe quel tiers qui commence une relation commerciale avec TSK, s'engage à respecter les lois et règlements de tous les pays où il opère, ainsi qu'avec les politiques et codes ou règlements internes de TSK, sans qu'il puisse initier ou continuer toute relation avec ceux qui n'ont aucune intention de coïncider avec ce principe.

La commande à de tels sujets d'opérer en représentation et/ou en intérêt de TSK doit être assignée de manière écrite et établir une clause contractuelle spécifique qui impose l'observance des principes étiques et de prévention de délits adoptés par TSK. Le non-respect de cet engagement aura comme conséquence la résolution, par non-respect, de la relation contractuelle, sans préjudice d'autres actions qui pourraient être adoptées.

#### Consultatifs et consultants

Le recrutement de consultatifs et consultants externes est habituellement nécessaire et, en général, utile pour les objectifs de TSK. Cependant, c'est la responsabilité de tous les membres de TSK de surveiller que de telles personnes respectent les termes du contrat ou accord qui dans chaque cas soit souscrit et qui s'ajustent aux politiques de TSK.

#### • 4.5. Associés technologiques

Nous établirons des relation et alliances avec nos associés technologiques qui nous permettront de partager des potentialités, compétences clé et connaissance, en stimulant la coopération et l'implication dans la création permanente de valeur à travers de nouveaux projets.

La relation avec nos associés technologiques sera claire et de mutuel respect. Nous voulons être perçus comme un associé technologique attrayant et fiable et qui respecte ses engagements.

Notre relation sera toujours basée sur la confiance mutuelle, en assurant la sécurité, confidentialité et le respect à la propriété de l'information et la connaissance générée et partagée dans la relation avec nos associés technologiques.

## 5. critères de comportement en rapport aux thèmes matériels

### • 5.1. Droits Humains

Nous nous engageons, de façon explicite, à respecter, défendre et promouvoir les Accords internationaux, la législation en vigueur et les principes relatifs aux Droits Humains, spécialement ceux qui ont rapport avec le domaine du travail.

Nous garantissons que nous n'utiliseront pas une main d'œuvre forcée ou obligée, que nous n'utiliserons pas de main d'œuvre infantile, et que les employés seront libres de laisser l'emploi dès qu'ils auront fourni un avis suffisamment à l'avance

### • 5.2. Objectifs de Développement Durable (ODD)

TSK s'engage à intégrer dans son gouvernement, stratégie et opérations les Objectifs de Développement Durable, qui constitue la base pour le développement de l'Agenda 2030 établi par l'ONU.

Pour cela, nous réaliserons une analyse de matérialité qui tienne en compte autant les intérêts de l'organisation, que les préoccupations des groupes d'intérêt et des communautés où nous opérons, en établissant des indicateurs et objectifs alignés avec les objectifs que recueille les ODS.

### • 5.3. Environnement

TSK s'engage à travailler pour respecter, défendre et promouvoir les accords internationaux, la législation en vigueur et tous les principes et les conditions requises relatives à

l'environnement, en contribuant à la durabilité de notre entourage. Nous identifierons nos principaux aspects et impacts ambiants et nous développerons des agissements qui auront tendance à les éliminer et/ou réduire, spécialement les émissions de gaz à effet de serre dans notre engagement avec la lutte contre le changement environnemental.

Nous promouvons l'application de standards internationaux, l'application de technologies actuelles et/ou émergentes, ainsi que la participation dans des projets nationaux et internationaux dans le domaine environnemental.

#### • 5.4. Diversité

Nous sommes conscient que notre société est diverse et de l'impact que nos décisions et agissements ont sur les personnes, c'est pour cela que nous travaillerons pour identifier et nous occuper des différents profils de diversité autant de notre entreprise que des communautés où nous travaillons.

#### • 5.5. Engagements avec les communautés

TSK participe dans des programmes acheminés au bien être social, en procurant l'amélioration des communautés où il est présent. Cette participation se fait au moyen de programmes propres, nous impliquant au delà des propres fonctions technologiques, en collaborant avec diverses entités et associations à travers de parrainages ou en formalisant des accords spécifiques sur des thèmes sociaux, culturels, sportifs, de divulgation scientifique et technologique, autant au niveau national que dans les pays où il développe des projets, en répondant dans ce dernier cas à des besoins territoriaux spécifiques.

#### • 5.6. Contributions politiques

Les contributions politiques sont complètement exclues et interdites. TSK ne finance ni en Espagne ni à l'étranger, ni partis ni leurs représentants ou candidats.

#### • 5.7. Transparence et Communication

Nous agissons avec transparence dans nos actions et décisions, de telle façon qu'elles se réalisent en suivant les lois établies et les normes applicables, en permettant à n'importe

quel groupe d'intérêt affecté par ces décisions et leur application, une communication facile et compréhensible. Nous serons spécialement rigoureux dans les procédés d'adjudication, recrutement et achats, dans l'exécution des contrats, ainsi que dans les collaborations, accords et conventions.

## • 5.8. Évaluation et Reddition des Comptes

Nous évaluerons toutes nos politiques et stratégies, ainsi que les décisions dérivées de leur application, au moyen de procédés que nous permettrons de connaître l'efficacité et l'efficacité des agissements développés.

Nous promouvrons la culture de la reddition de compte dans toutes les lignes d'affaires dans le but d'informer auprès de la réussite d'objectifs et compromis acquis.

TSK dispose de procédés d'audit internes et externes périodiques qui garantissent une évaluation systématique et continue de tous nos Systèmes de Gestion.

## 6. Contrôle d'application du code

### • 6.1. Comité d'Étique

TSK compte avec un Comité d'Étique qui constitue un organe de l'ordre professionnel, chargé de surveiller le fonctionnement et l'exécution du système de gestion de Compliance Pénale et Anticorruption, ainsi que du respect du Code Étique et du Plan de Prévention de Délits existant chez TSK, qui s'occupe, également, de son actualisation. Il est formé par des directeurs des zones suivantes:

- Services Juridiques
- Ressources Humaines et Systèmes de Gestion
- Économique Financier.
- Technologies de l'Information
- Digital Information
- CISO
- Achats et sous-traitance.

Le Comité d'Etique est un organe avec des compétence exécutive pour décider les actions à adopter face à la connaissance d'indices de n'importe quel présumé fait délictueux qui puisse avoir des conséquences pénales ou tout autre type de conséquence pour TSK dérivée de la présumée commission de délit.

## 7. Communication de non-respect et irrégularités

TSK a créé, deux canaux de communication, un canal de plaintes et un autre de consultations. Tous les deux sont ouverts, de telle façon que, autant les membres de l'organisation que des tiers puissent communiquer de bonne foi et sur la base d'indices raisonnables, les circonstances qui peuvent supposer la matérialisation d'un risque pénal pour le TSK ou de tout autre irrégularité en rapport avec le système de gestion de Compliance Pénale et Anti-corruption ; également on pourra faire parvenir autant de consultations qui puissent surgir en rapport avec le système.

Ces canaux de communication sont aménagés sur le site à travers de deux formulaires différenciés et pourront être gérés de façon interne ou externe, en maintenant toujours les garanties légalement établies.

Les consultations, seront traitées et résolues directement par le Responsable du Canal.

Les plaintes seront traitées par le Responsable du Canal pour vérifier la provenance ou pas de ces plaintes les transférant, en cas de vérification, au Comité d'Éthique, qui devra résoudre dans le délai établi à cet effet.

Tous les agissements qui se réalisent dans ce sens seront conformes au procédés définis internement et ils seront orientés par le principe de vocation de l'accomplissement de la légalité, en garantissant la confidentialité de l'informateur, c'est, l'anonymat face à des tiers sauf requête de l'autorité judiciaire ou administrative compétente. Également l'absence de représailles contre les informateurs de bonne foi est garantie et ils seront informés sur l'avance des plaintes soulevées et, dans leur cas, dès qu'une résolution sera atteinte.

Nonobstant, ce qui précède, sera transmis aux membres de TSK et à des tiers que l'imputation des faits, avec la connaissance de leur fausseté ou avec le mépris téméraire envers la

vérité, peut dériver vers des responsabilités pénales où civiles dans les termes contemplés dans la réglementation en vigueur.



[www.grupotsk.com](http://www.grupotsk.com)